

BATIMENTS COMMUNAUX**Centre Jeanne Hachette**

Maintenance des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

L'entretien des appareils élévateurs et translateurs en service dans le centre Jeanne Hachette est nécessaire pour assurer un fonctionnement satisfaisant et sécurisé des installations et de leurs composants.

Le précédent marché venant à expiration, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin de maintenir cette prestation.

Compte tenu du montant estimatif global du marché (dont la maintenance curative pour un montant de 501 672 euros HT, soit 600 000 euros TTC maximum sur 4 ans en cas de reconductions) et de la nécessité de mettre en concurrence des sociétés disposant de compétences pour réaliser la prestation, la procédure retenue a été celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu, à compter de sa date de notification au titulaire, pour une durée de 12 mois. Il sera reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excèdera pas quatre ans.

Les besoins de la Ville ne pouvant être précisément définis à l'avance, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics concernant la partie « maintenance curative ».

Les montants annuels minimum et maximum pour la maintenance curative sont les suivants :

montant minimum annuel : 20 903 euros HT, soit 25 000 euros TTC ;

montant maximum annuel : 125 418 euros HT, soit 150 000 euros TTC.

Le marché pourra être attribué soit à une société individuelle, soit à un groupement de sociétés.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 30 janvier 2009 a été publié par ces derniers respectivement les 3 et 4 février 2009.
- ✓ Aux dates et heures limites de remise des offres, trois sociétés ont déposé un pli.
- ✓ Le 27 mars 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des enveloppes remises par les trois sociétés et a déclaré les candidatures et les offres conformes d'un point de vue administratif.
- ✓ Le 29 avril 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré recevables les candidatures des trois sociétés.
- ✓ Le 14 mai 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société Otis pour un montant de 13 650 euros HT concernant la maintenance préventive et pour un montant annuel minimum de 20 903 euros HT et maximum de 125 418 euros HT concernant la maintenance curative.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à la maintenance des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques situés au centre commercial Jeanne Hachette avec la société Otis.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

BATIMENTS COMMUNAUX

Centre Jeanne Hachette

Maintenance des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché relatif à la maintenance des appareils élévateurs et translateurs en service dans le centre Jeanne Hachette est arrivé à son terme et qu'il est donc nécessaire de le renouveler,

considérant qu'au vu du montant estimatif global des prestations concernant notamment la partie curative du marché sur quatre ans (de l'ordre de 100 000 euros TTC minimum à 600 000 euros TTC maximum sur 4 ans en cas de reconductions) et de la nécessité de mettre en concurrence des sociétés disposant des moyens de réaliser la prestation, la procédure retenue a été celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a eu lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande pour la maintenance curative du marché,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 14 mai 2009, qui après analyse et classement des offres, a attribué le marché relatif à la maintenance des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques en service au centre Jeanne Hachette à la société Otis,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et de services,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la maintenance des trottoirs roulants et des escaliers mécaniques en service au centre Jeanne Hachette avec la société Otis pour un montant annuel concernant la partie curative compris entre 25 000 euros TTC minimum et 150 000 euros TTC maximum et pour un montant annuel de 16 325,40 euros TTC concernant la partie maintenance préventive.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 29 MAI 2009